



Litige pour un produit acheté présentant une particularité...

Par **great**, le **14/05/2008** à **14:17**

Bonsoir à tous,
J'aurais besoin de vos lumières pour me dire ce que je suis en droit d'exiger comme indemnisation dans un cas concrèt.
En fait j'ai acheté un sachet de petits pains dans un grand magasin, dont je tairais le nom. En coupant l'un deux en 2 j'ai constaté la présence d'un "corps étranger" bizarre... En regardant de + près il s'est avéré que c'était un insecte....
J'ai donc été à l'accueil du magasin en question et demandé un responsable mais, comme par hasard, il n'était pas là! Les personnes de l'accueil m'ont proposé un remboursement, j'ai refusé, elles m'ont ensuite proposé un remboursement du double du prix (très peu élevé vous vous en doutez bien)... J'ai refusé et demandé quand le responsable serait là afin de lui montrer le pain moi même et de discuter une réelle indemnisation... Car je ne pense pas qu'un tel dégoût en voyant une chose pareil puisse être apesé par un simple remboursement, même s'il est double.
Je dois donc y retourner dans la semaine, et je voudrais savoir d'après vous ce que je peux exiger comme indemnisation, car c'est un fait quand même assez répugant, venant en plus d'une grande enseigne. Puis-je exiger une somme + importante? De quel ordre? Puis-je faire pression sur eux en les menaçant de porter plainte?
Merci par avance pour votre aide.

Par **great**, le **22/05/2008** à **22:38**

Up

Par **frog**, le **22/05/2008** à **23:07**

[citation]Puis-je exiger une somme + importante?[/citation]
Vous pouvez.
[citation]De quel ordre?[/citation]
A vous de voir. A combien chiffrez vous le dommage ?
[citation]Puis-je faire pression sur eux en les menaçant de porter plainte?[/citation]
Rien ne vous empêche d'essayer.

Par **great**, le **23/05/2008** à **14:31**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse. Pour le fait de chiffrer le dommage j'ai pas du tout d'idée, lol. Si vous avez une somme à me suggérer je suis preneur ;-)
Merci par avance.

Par **sache**, le **23/05/2008** à **16:56**

Bonjour , pourquoi ne pas faire part de votre découverte peu ragoutante à un service d'hygiène ?
L'insecte (un gros?) en question était-il cuit avec le petit pain, dans ce cas il vient de l'usine produisant les petits pains, ou était-il encore vivant et il se était creusé son nid en passant au travers du sachet pour aller nicher dans le petit pain, et dans ce cas là il y a un problème d'hygiène et de conservation adéquate dans le magasin... à vérifier.
Je vous écris cela ayant déjà moi-même acheté des produits "infectés" par des mites (chocolat, farine, fruits secs) : donc problèmes de conservation et de contrôles du magasin vendeur qui se révèlent à l'ouverture du paquet! J'ai obtenu le remboursement et le magasin a retiré le lot.

Par **great**, le **26/05/2008** à **20:28**

Bonjour, merci pour votre réponse.
Concernant l'insecte il s'agit d'un moyen insecte (de la taille d'une mouche à peu près), je ne sais pas s'il avait percé le sac mais apparemment il était incrusté dans la mie, quand j'ai coupé le pain en 2 ça a coupé l'insecte en 2, donc s'agissant de sa vitalité je ne pourrais pas vous dire, mais il ne devait plus l'être. En tout cas s'il s'agit d'un problème d'hygiène carrément à la source, là où ils sont fabriqués c'est d'autant plus grave... Beurk... Rien que d'y penser ça me dégoûte.
En tout cas si je le signalais au service d'hygiène ils se retrouveraient dans une situation assez compromettante lol.
D'ailleurs auriez-vous leurs coordonnées, car j'ai cherché en vain.
Merci par avance.

Par **frog**, le **26/05/2008** à **20:45**

DRASS pour l'Île de France : [DRASS](#)
Liste de toutes les DRASS et DDASS du territoire : [ici](#)

Par **great**, le **04/06/2008** à **04:05**

Bonsoir,
Je vous remercie pour les adresse, c'est très gentil.
Bonne soirée.